

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 05/2025 : Collège de la Croix-Blanche et garderie Les Jars'dins – Demande d'un crédit de construction pour les travaux d'isolation du sous-sol et de ventilation passive et protection solaire des combles

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay Paul Habfast, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 05/2025 lors de sa séance du 22 avril 2025.

Madame Marisa Dürst, Municipale, et Monsieur Alain Monod, Syndic et Municipal, représentaient la Municipalité.

Informations préalables

Madame Dürst a présenté les adaptations et améliorations proposées au bâtiment du collège et de la garderie de la Croix-Blanche en précisant que la configuration des verrières actuelles générerait un inconfort notable par forte chaleur. Elle a aussi précisé que les autres adaptations proposées, notamment l'isolation du plafond du sous-sol du collège, ont été relevées lors du diagnostic EPIQR de l'état des bâtiments communaux. Les travaux sont nécessaires.

Discussion générale

Un commissaire demande si le problème d'inconfort lié à la conception des verrières ne pourrait pas être relevé dans le cadre des garanties. Mme Dürst répond que la construction date de 1999 et qu'il n'y a plus de garantie en vigueur. Le commissaire demande aussi les raisons de ce remboursement de crédit-cadre d'études de CHF 21'000.-. Mme Dürst a expliqué les raisons du crédit-cadre études et qu'en cas de réalisation d'un projet, le montant de l'étude réalisée est affecté au projet.

Un commissaire demande le niveau des économies d'énergie annuelles générées par la nouvelle isolation du sous-sol. Il lui est répondu que 5 à 10% d'économies d'énergie en gaz représentent pour le collège de la Croix-Blanche un montant compris entre CHF 800.- à CHF 1600.- par an.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 05/2025 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 05/2025 permettant d'octroyer un crédit de construction de CHF 216'000.-, d'autoriser la municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions, et de porter la dépenses relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan de la Commune.

Epalinges, le 22 avril 2025

Sandy Warth

Président de la COFIN